



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

www.ccbrianconnais.fr

AR PREFECTURE
005-240500439-20160510-2016_48-DE
Regu le 13/05/2016

DELIBERATION
N°2016-48 du 10 mai 2016

OBJET - MICRO CRECHE « LES MARMOTS DU MELEZIN » : AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE CONVENTION D'OBJECTIFS 2016-2020

Rapporteur : Mme FORGEOUX Anne-Marie

Le 10 mai 2016 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 04 mai 2016 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.
Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 29 de la délibération n°2016-34 à la délibération n°2016-38 incluse
30 à partir de la délibération n°2016-39

Nombre de pouvoirs : 13

Mme Anne Marie PEYTHIEU est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine GUIGLI, M. Gilles MARTINEZ, Mme Marie MARCHELLO (à partir de la délibération n°2016-39 incluse) Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Régis JOUFFREY, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe STOCKLI, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Sébastien FINE, M. François BOULANGER.

Avaient donné pouvoir :
Mme Francine DAERDEN à Mme Catherine GUIGLI
M. Eric PEYTHIEU à M. Bruno MONIER
Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
M. Maurice DUFOUR à M. Gérard FROMM
M. Yvon AIGUIER à Mme Nicole GUERIN
M. Bruno DAVANTURE à Mme Marie MARCHELLO
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI
Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY
M. Jean Luc NEVEU à M. Philippe STOCKLI
M. Jean Michel REYMOND à M. Thierry BOUCHIÉ
M. Olivier FONS à Mme Anne Marie FORGEOUX
Mme Nicole MATHONNET à M. Alain FARDELLA
Mme Patricia ARNAUD à M. Sébastien FINE

Vu l'arrêté préfectoral n°2011-300-1 du 27 octobre 2011 portant statuts de la communauté de communes du Briançonnais, et notamment son article 6-C-II-3 relative à sa compétence en matière de « création, aménagement, gestion et entretien des structures d'accueil d'intérêt communautaire de la petite enfance s'adressant aux enfants de moins de quatre ans et s'attachant à la satisfaction des attentes manifestées par la population résidant de façon permanente dans le Briançonnais » ;

Considérant que relève notamment de cette appréciation la micro crèche « Les Marmots du Mélézin » sise à Villard St Pancrace ;

Vu la délibération n° 2015-49 du 12 mai 2015 relative à la subvention 2015 et à la convention d'objectifs conclue pour l'année 2015 avec l'association Les Loustics pour la micro crèche de Villard St Pancrace,

Vu la convention d'occupation temporaire du domaine public (AOT), conclue pour la période allant du 17 août 2015 au 16 août 2020, avec l'association les Loustics, concernant la micro crèche « Les Marmots du Mélézin » sise à Villard St Pancrace ;

Considérant la nécessité d'harmoniser les durées des conventions d'occupation temporaire du domaine public des crèches du Pays de la Meije, Durance et « Marmots du Mélézin » pour simplifier leur gestion comptable et administrative,

Considérant le bon fonctionnement de la micro crèche et la nécessité de mettre en place une nouvelle convention d'objectifs,

Vu l'avis de la commission « affaires sociales » du 18 avril 2016 ;

Vu l'avis du bureau du 9 mai 2016 ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (Mme Marie MARCHELLO ne prend pas part au vote),

- **Approuve** la prorogation de la convention d'occupation temporaire du domaine public susvisée du 16 août 2020 jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- **Précise** que ladite prorogation interviendra sous forme d'avenant à la convention initiale conformément au projet ci-après annexé ;
- **Approuve** la conclusion d'une convention d'objectifs 2016-2020 avec l'association Les Loustics concernant la micro crèche « Les Marmots du Mélézin » sise à Villard Saint Pancrace pour la période courant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020, conformément au projet ci-après annexé ;
- **Indique** que cette convention prévoit notamment l'attribution d'une subvention de 32 500 € à l'association Les Loustics au titre de l'année 2016 ;
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la signature de l'avenant n°1 à la convention d'AOT et de la convention d'objectifs 2016-2020.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président



Alain FARDELLA

Date affichage : 13 MAI 2016